

**C**ENTRE  
**I**NTERNATIONAL de  
**D**ROIT  
**C**OMPARÉ de l'  
**E**NVIRONNEMENT

32, rue Turgot - F. 87000 LIMOGES  
Tel. +33 (0)5 55 34 97 25 - Fax. +33 (0)5 55 34 97 23  
<http://www.cidce.org>  
Courriel : [michel.prieur@unilim.fr](mailto:michel.prieur@unilim.fr)  
[stephanie.bartkowiak@cidce.org](mailto:stephanie.bartkowiak@cidce.org)

*ONG internationale, membre de l'UICN, observateur auprès de la convention de Barcelone (2001), de la convention d'Aarhus (2004) et auprès de la convention d'Espoo (2004), accréditée par l'ONU aux Conférences de Rio (1992), Johannesburg(2002), Rio (2012) ; auprès de la conférence des parties de la convention sur la lutte contre la désertification (2001), auprès de la Conférence sur la réduction des risques de catastrophe (2014), auprès de la Conférence à la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP21) sur les changements climatiques, réseau international qui se dédie à la promotion de la convention européenne du paysage.*

### ORIGINE

Le **CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT (CIDCE)** a été créé à Limoges (France) en 1982 par le Professeur Michel Prieur. C'est une organisation non gouvernementale de juristes de l'environnement à dimension internationale. Elle est rattachée scientifiquement au **Centre de Recherches Interdisciplinaires de Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU)**, qui fait partie depuis 2008 de l'**Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ, EA 3177)**.

### OBJECTIFS

#### 1) Regrouper les juristes et les associations nationales de droit de l'environnement dans le monde

Le CIDCE a vocation à susciter la création d'associations nationales et de réseaux de juristes de droit de l'environnement. Ont été ainsi fondés avec l'aide du CIDCE et/ou par le CIDCE :

- la Société Brésilienne pour le Droit de l'Environnement (1979)
- la Société Portugaise pour le Droit de l'Environnement (1983)
- la Société Marocaine pour le Droit de l'Environnement (1986)
- la Société Nord-Américaine de Droit de l'Environnement (1988)
- l'Association Israélienne de Droit de l'Environnement (1988)
- l'Association Espagnole de Droit de l'Environnement (1989)
- l'Association Tchèque de Droit de l'Environnement (1990)
- la Société Africaine de Droit de l'Environnement (1990)
- le Centre de Droit de l'Environnement Japonais (1991)
- l'Association Européenne de Droit de l'Environnement (1992)
- le Réseau des juristes européens sur Natura 2000 (2001)
- le Réseau des juristes relatif au droit du paysage (2003)
- le Réseau des juristes relatif au droit de l'eau (2006)
- le Réseau des juristes en droit de la gestion intégrée des zones côtières et plus généralement en droit du littoral (2009)
- le Réseau des juristes francophones au sein de la Commission droit de l'environnement de l'IUCN (2009)

#### 2) Organiser des rencontres internationales, colloques et séminaires scientifiques en droit de l'environnement

Le CIDCE a abordé les thèmes suivants:

- Les forêts et l'environnement en droit comparé, Limoges (1983)

- Les déchets industriels et l'environnement en droit comparé, Limoges (mai 1984)
- Agriculture et environnement, Gainsville, Etats-Unis (septembre 1984)
- Evolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé, Limoges (avril 1986)
- Les pesticides en droit comparé, Porto Alegre, Brésil (août 1986)
- Europe des régions et environnement, Limoges (1988)
- Sanctions en matières de pollution, Athènes, Grèce (mars 1988)
- Droit de propriété et environnement, Limoges (1988)
- Les pollutions transfrontalières en droit comparé et en droit international, Montréal, Canada (octobre 1988)
- Les déchets dangereux et radioactifs et l'environnement, Sao Paulo, Brésil (juillet 1989)
- La protection des sols en droit comparé, Limoges (1990)
- Préparation de la Conférence de Rio: Déclaration de Limoges (nov. 1990) et Déclaration de Rio (octobre 1991)
- L'environnement global, la protection du littoral, Tokyo, Japon (1991)
- Global forum, Rio, Brésil (juin 1992)
- Les études d'impact en droit comparé, Limoges (1993)
- Sites contaminés : aspects juridiques, Limoges (1994)
- Les industries agro-alimentaires et l'environnement, Tunis (1998)
- La mise en œuvre du système conventionnel de Barcelone, avant et après sa mise à jour, Tunis (2000)
- La convention européenne du paysage, Limoges (2001)
- Tourisme, éthique, environnement et développement durable, Limoges (mai 2001)
- Préparation de la Conférence de Johannesburg, Déclaration de Limoges II (novembre 2001)
- Les monuments historiques, Limoges (octobre 2003)
- Les réfugiés écologiques, Limoges (juin 2005),
- Les catastrophes écologiques et le droit. Échecs du droit – Appels au droit, Limoges (mars 2009)
- Colloque francophone destiné aux magistrats et fonctionnaires, Abidjan, Côte d'Ivoire (avril 2009)
- Les réseaux juridiques Natura 2000 et la Directive Cadre des Eaux, Bucarest, Roumanie (septembre 2009)
- L'intégration de la coutume dans l'élaboration de la norme environnementale, Nouméa, Nouvelle-Calédonie (octobre 2009)
- Séminaire de présentation de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), Limoges (septembre 2010)
- Les déplacés environnementaux, Limoges (mars 2010)
- Colloques préparatoires à la Conférence dite « Rio+20 », Rio de Janeiro, Brésil, (juin 2011)
- 3ème réunion mondiale des juristes et des associations de droit de l'environnement, Rio+20: quelle ambition pour l'environnement ?, Limoges (septembre/octobre 2011)
- Rencontre mondiale des juristes de l'environnement pour Rio+20, Rio de Janeiro, Brésil, (juin 2012).
- Colloque de restitution d'une recherche pluridisciplinaire financée dans le cadre du Programme « Concertation, décision, environnement » du Ministère de l'écologie et intitulée « La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger. Exigence démocratique, nécessité juridique », Paris, (octobre 2012).
- Colloque de présentation des travaux de la recherche ANR « Catastrophes et droits de l'Homme », Paris, (juin 2013).
- Séminaire sur le principe de non-régression en droit comparé de l'environnement, Limoges, (octobre 2013).
- Workshop sur « droits de l'Homme et catastrophes nucléaires, regards croisés des juristes et des médecins », Genève, Suisse, (février 2014).

- Colloque «droits de l'Homme et catastrophes nucléaires» regards croisés des juristes et des médecins, Tokyo, Japon, (octobre 2014).
- Rencontre internationale sur la gestion des risques de catastrophes, Santa Fe, Argentine, (novembre 2014).
- « Side events » à la conférence de Sendai sur « 1. Catastrophes et droits de l'Homme ; 2. Catastrophes et déplacés environnementaux et 3. Santé et droits de l'Homme : question des accidents nucléaires, Tokyo, Japon, (mars 2015).
- Colloque sur « les biens communs environnementaux : quel(s) statut(s) juridique(s) ? », Limoges, (octobre 2015).

### 3) Tenir des sessions de cours ou de formation s'adressant:

- aux fonctionnaires des administrations nationales et des organisations internationales
- aux membres d'ONG et OING
- aux professions judiciaires (magistrats, avocats, conseillers juridiques) et aux enseignants juristes...

De telles sessions se sont tenues depuis 1978:

- Belgique (Louvain, 1978)
- Brésil (Piracicaba, 1979; Sao Paulo, 1983)
- Espagne (Alicante, 1987)
- Etats Unis (Gainsville, 1984)
- France (Strasbourg, 1978; Limoges, 1990 [pour les fonctionnaires d'Afrique francophone, avec l'UICN et la Norvège; Limoges, 2002 et 2004 [magistrats et avocats brésiliens])
- Italie (Rome, 2003)
- Paraguay (Asuncion, 2003)
- Portugal (Madère, 1983)
- Venezuela (Mérida, 1980)...

Ces sessions connaissent un essor important du fait des nouveaux défis de l'environnement. Le CIDCE collabore avec des organismes internationaux de formation et de recherche tels que l'Agence universitaire de la francophonie, l'UICN, l'Institut africain de l'environnement.

### 4) Publier des recherches et travaux

- Forêts et environnement, PUF, 1984
- Déchets industriels et environnement, PUF, 1985
- Evolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé, CIDCE, 1986
- Droit de propriété et environnement en droit comparé, CIDCE, 1988
- Europe des régions et environnement, PUF, 1989
- Réunion mondiale de Limoges :
  - Textes, CIDCE, 1991
  - Rapports, PUF, 1992
- La protection juridique des sols dans les Etats de la Communauté européenne, PULIM, 1993
- Droit de l'environnement et développement durable, PULIM, 1994
- Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement : Recommandations :
  - Déclaration de Limoges II et Charte Rio+10, CIDCE, 2002
  - Rapports : Vers un nouveau droit de l'environnement ? CIDCE, 2003
- Mondialisation et droit de l'environnement, CIDCE, 2003
- L'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, CIDCE, 2003
- Déclaration de Limoges sur le droit et les politiques d'environnement et de développement durable, particulièrement dans les rapports Brésil-France, 2005

- Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques, 2005
- Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux, REDE, n° 4, 2009
- L'économie verte dans le contexte du développement durable. La gouvernance des acteurs publics et privés. Fondation Gétulio Vargas, Programme droit de l'environnement, Rio de Janeiro, Brésil, 2011
- Les catastrophes écologiques et le droit: échecs du droit, appels au droit, Bruylant, 2012
- La non régression en droit de l'environnement, Bruylant, 2012
- Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement :
  - Appel des juristes et des associations de droit de l'environnement sous la forme d'une pétition. Ouvert à la signature le 1er octobre 2011. Adressé aux Etats participant à la Conférence de Rio + 20.
  - Recommandations de Limoges (26), adoptées le 1er octobre 2011 à Limoges, *en ligne sur le site du CIDCE*
  - Déclaration des juristes de l'environnement sur les engagements post Rio+20, adoptée le 17 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), *en ligne sur le site du CIDCE*
- Les instruments juridiques pour la mise en œuvre du développement durable, Michel Prieur, José Antônio Tietzmann e Silva, Ed. PUC Goiás, Goiânia, Brésil, 2013.

⇒ Par la **Revue Européenne de Droit de l'Environnement** publiée par le CIDCE et le CRIDEAU-OMIJ depuis 1997 (regroupée en 2010 avec la Revue Juridique de l'environnement).

⇒ Dans la **Revue Juridique de l'Environnement** publiée par la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE).

⇒ Dans **Droit et environnement**, Bulletin de liaison du Réseau "Droit de l'environnement" de l'AUF (jusqu'à juin 2004, date de diffusion du bulletin).

### 5) Participer aux travaux des organisations internationales et des ONG internationales

- Lisbonne (Portugal), Droit à l'environnement (APDE), 1988
- Ankara (Turquie), CEE et droit de l'environnement (PNUD et PNUE), 1989
- Tunis (Tunisie), Le droit de l'environnement, (Centre Européen de Droit de l'Environnement), 1989
- Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Paix et environnement (UNESCO), 1989
- Genève (Suisse), PREPCOM II et III (CNUED, 1991
- Rio de Janeiro (Brésil), Droit de l'environnement, 1991
- New York (États-Unis), PREPCOM IV, 1992
- Florence (Italie), Droit de l'environnement, 1991
- Rio de Janeiro (Brésil), Sommet de la Terre, (CNUED, 1992)
- Genève (Suisse), New York (Etats-Unis) et Paris, Convention sur la désertification
- Johannesburg (Afrique du Sud), SMDD, 2002
- Catane (Italie), Convention de Barcelone, 2003
- Florence (Italie), Convention sur le paysage, 2003
- Marrakech (Maroc), COP de la Convention de Barcelone, 2009
- Paris (France), COP de la Convention de Barcelone, février 2012.
- New-York (Etats-Unis), Processus de négociation à la Conférence dite « Rio+20 », janvier et mai 2012.
- Rio de Janeiro (Brésil), Conférence environnement et développement durable, 20-22 juin 2012.
- Rio de Janeiro (Brésil), Participation à l'initiative de création d'un tribunal international de la nature, 2012.

- Rio de Janeiro (Brésil), Participation à l'initiative earth-condominium visant à reconnaître comme patrimoine commun de l'humanité le système écologique terrestre global, 2012.
- Jeju (Corée du Sud), représentation du CIDCE au congrès de l'UICN à Jeju et adoption lors de ce congrès de la motion soumise par le Centre «De l'importance de ne pas régresser dans le domaine du droit et de la politique de l'environnement», 6-15 septembre 2012.
- Genève (Suisse), Processus de négociation à la Conférence sur la réduction des risques de catastrophe, (2014).
- Sendai (Japon), Participation à la Conférence sur la réduction des risques de catastrophe, (2015).

## *STRUCTURES*

### ◆ *Président*

**Michel PRIEUR**, Professeur Emérite à l'Université de Limoges, Directeur scientifique de l'OMIJ-CRIDEAU, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, Directeur de la Revue Juridique de l'Environnement.

### ◆ *Trésorier*

**Gérard MONÉDIAIRE**, Professeur des Universités, Directeur du développement de l'OMIJ-CRIDEAU, Université de Limoges.

### ◆ *Secrétaire général*

**Frédéric BOUIN**, Maître de Conférences HDR à l'Université de Perpignan, Chercheur au CERTAP - CDED de Perpignan et associé à l'OMIJ-CRIDEAU de l'Université Limoges, titulaire de la Chaire

de "droit du développement durable" (urbanisme & immobilier)" de la Fondation universitaire Via Domitia.

### ◆ *Chargée de mission*

**Stéphanie BARTKOWIAK.**

N° SIRET: 392 221 875 000 25

Code NAF : 7220Z

N° de TVA communautaire : FR 563 92 221 875